



CONCOURS: « À LA DÉCOUVERTE DE WWW.GIVISIEZ.CH » EN PAGES 35 À 37

GIVISIEZ



MESSAGE DE PRINTEMPS DU CONSEIL COMMUNAL
ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 31 MAI 2010

SOMMAIRE

Convocation à l'Assemblée communale du 31 mai 2010	1
Bilans comparés aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008	2
Récapitulation des comptes 2009	3
Commentaires sur l'évolution du bilan et les comptes 2009	4
Comparaisons budgétaires	7
Cash flow	17
Rapport de l'organe de révision	18
Contrôle des investissements au 31 décembre 2009	19
Décomptes finaux d'investissements et commentaires	20
Haïti : résultat de l'action coordonnée à Givisiez	23
Réfection de la route de Belfaux et du carrefour-giratoire Glasson	24
Reprise d'une conduite d'eau dans la Zone industrielle 3	26
Remplacement de la broyeuse à branches	27
Réfection de la maison Cochard, route de Belfaux 7, et de ses aménagements extérieurs	28
Révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français	30
Modification des statuts de Coriolis Infrastructures	32
Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)	33
Concours : "A la découverte de www.givisiez.ch"	35
Illettrisme ?	39
La forêt : 10 milliards de francs en détente et bien-être	40
Vous avez rendez-vous avec l'environnement	42
La vie sociale, culturelle et sportive :	44
- Le Manoir : depuis 20 ans avec vous	
- Repas chauds à domicile : on cherche des chauffeurs bénévoles	
- Caritas Fribourg : prestations en faveur des personnes en difficulté	
- Office familial de Fribourg : service de puériculture et de conseil aux parents	

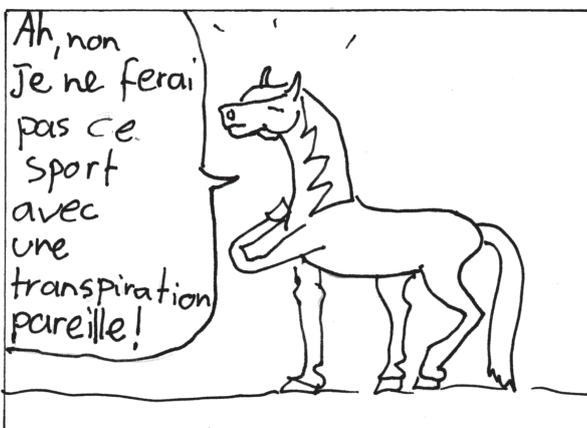
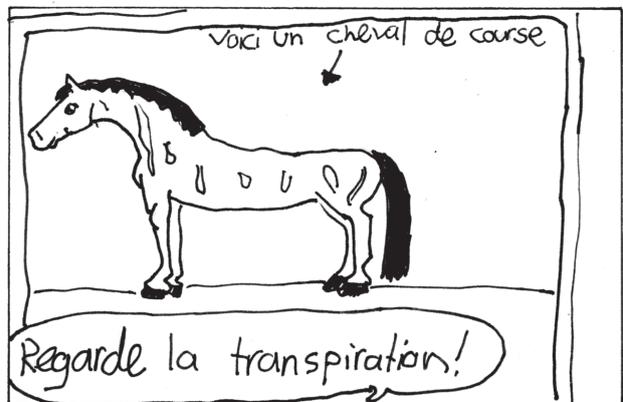
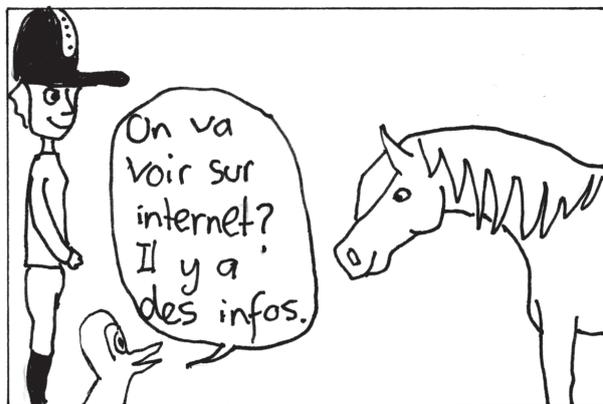
Photos de Georges Baechler
en pages 28 et 29

Dessins de Pécub
aux pages 23, 25, 27 et 30

Dessin et BD
de Fanny Schwab,
en première et dernière pages
de couverture



Le cheval de course



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 31 MAI 2010

1762 Givisiez, le
12 avril 2010/GST

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à
l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le lundi
31 mai 2010 à 20h15 au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2009
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal
ou sur le site www.givisiez.ch)
- 2 Comptes 2009
- 3 Budget d'investissements 2010 :
 - 3.1 Réfection de la route cantonale et du giratoire Glasson
 - 3.2 Reprise d'une conduite d'eau de la Zone industrielle 3
 - 3.3 Remplacement de la broyeuse à branchages à la déchetterie
 - 3.4 Réfection de la maison Cochard à la route de Belfaux 7
- 4 Révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation
de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- 5 Modification des statuts de l'Association des communes
de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
- 6 Modification des statuts de Coriolis Infrastructures
- 7 Renouvellement du mandat de l'organe de révision
- 8 Divers

Au nom du Conseil communal

Le Syndic : Michel Ramuz
Le secrétaire : Gérard Steinauer

RÉCAPITULATION DES COMPTES 2009

	<u>COMPTES 2009</u>		<u>BUDGET 2009</u>		<u>COMPTES 2008</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement						
0 Administration	1'553'879.85	206'131.60	1'590'500	216'000	1'549'530.75	211'429.40
1 Ordre public	459'728.73	29'592.95	417'100	40'000	422'317.49	34'529.55
2 Enseignement et formation	3'595'798.00	88'056.00	3'685'300	138'200	2'915'956.80	156'168.55
3 Culture, culture et loisirs	1'170'661.95	592'248.80	516'800	28'000	560'836.29	66'128.90
4 Santé	968'923.50	33'223.25	926'200	30'000	799'300.40	30'228.41
5 Affaires sociales	1'829'772.90	30'599.35	1'925'700	2'000	2'180'970.50	30'709.00
6 Transports et communications	1'705'169.60	74'362.30	1'339'000	60'900	1'377'459.70	95'254.30
7 Protection de l'environnement	1'595'851.35	1'169'784.05	1'544'400	1'224'000	1'608'904.95	1'121'433.90
8 Economie	24'143.00	0.00	32'700	500	36'447.75	0.00
9 Impôts, finances et immeubles	1'782'481.53	14'307'706.23	1'723'700	12'549'600	2'699'816.36	15'993'843.50
Amortissements obligatoires	697'000.00		628'000		602'000.00	
Amortissements supplémentaires	1'096'805.95				2'068'846.28	
Affectation aux réserves non obligatoires	0.00	0.00			1'550'000.00	650'000.00
Dissolution de réserves						
Bénéfice du compte de fonctionnement	51'488.17			40'200	17'338.24	
Totaux	16'531'704.53	16'531'704.53	14'329'400	14'329'400	18'389'725.51	18'389'725.51
Investissements						
1 Ordre public		49'707.00				
3 Culture, culture et loisirs			500'000		321'073.85	
4 Santé	35'075.95		93'500		18'540.75	
6 Transports et communications	1'313'085.80	28'550.00	1'080'000		1'939'352.60	105'536.00
7 Aménagement de l'environnement	6'852.20	26'286.65	535'000	50'000	215'716.55	277'639.00
9 Impôts, finances et immeubles	276'135.65		2'750'000		4'211'965.88	97'382.10
Report net au bilan		1'526'605.95		4'908'500		6'226'092.53
Totaux	1'631'149.60	1'631'149.60	4'958'500	4'958'500	6'706'649.63	6'706'649.63

COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU BILAN ET DES COMPTES 2009

Le compte de **fonctionnement** 2009 laisse apparaître un bénéfice de CHF 51'488.17, suite à la comptabilisation d'un amortissement de CHF 425'000 sur les titres et placements - en prévision de l'assainissement de la société Agy Expo SA - et à la constitution de provisions pour l'entretien des immeubles, l'acquisition de diverses machines et équipements (+ CHF 120'000), ainsi que pour des études d'aménagements routiers (+ CHF 110'000).

Divers **investissements** ou participations votés par des Assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures payées et de l'avancement des travaux, à savoir :

Agrandissement de l'Hôpital cantonal	+ 35'075.95
Aménagements Valtraloc	+ 327'654.35
Reprise des routes de la Z.I. 3 du CIG	+ 187'500.00
Réaménagement du chemin des Grives	+ 126'682.80
Réaménagement de la route des Taconnets, 2 ^{ème} étape	+ 376'869.60
Réfection du chemin de Bellevue	+ 113'343.25
Achat de véhicules édilitaires	+ 152'485.80
Participation à l'EETI	+ 6'852.20
Aménagement de la villa Perler, route du Château-d'Affry 20	+ 276'135.65
Sub-total	1'602'599.60
Subventions ECAB	- 59'993.65
Taxes de raccordement au réseau d'eau potable	- 6'400.00
Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées	- 9'600.00
Sub-total	1'526'605.95

Amortissements obligatoires :

AESC	- 40'000.00	
AELA	- 118'000.00	
Collecteurs	- 48'000.00	
Participation à la STEP de Fribourg	- 50'000.00	
Bâtiment scolaire 1992	- 110'000.00	
Aménagements centre village	- 60'000.00	
Routes et trottoirs	- 20'000.00	
Maison communale	- 30'000.00	
Local du service du feu	- 25'000.00	
Propriété de La Chassotte	- 21'000.00	
Terrain « Fin de Chandolan »	- 20'000.00	
Espace La Faye	- 60'000.00	
Place des Osses	- 20'000.00	
Le Rural	- 75'000.00	- 697'000.00

Amortissements supplémentaires :

Villa Perler, route du Château-d'Affry 20	- 62'334.65	
Routes et trottoirs	- 122'050.00	
Réseau d'eaux usées et stations d'épurations	- 234'400.00	
Réseau d'eau potable	- 83'313.35	
Endiguements du Tiguellet	- 56'852.20	
Local du feu	- 25'293.00	
Agrandissement Hôpital cantonal	- 35'075.95	
Véhicules édilitaires	- 52'486.80	- 671'805.95

Report net au bilan**157'800.00**

Au 31.12.2009, compte tenu des opérations mentionnées ci-avant, le **patrimoine administratif et financier** se monte à CHF 27'749'006.

Les provisions pour risques conjoncturels (CHF 500'000) et pertes sur débiteurs (CHF 500'000) n'enregistrent aucune variation. Par contre, la provision pour le service du feu (CHF 15'000) et la réserve pour la réalisation du site sportif St-Léonard (CHF 500'000) ont été dissoutes. Les réserves relatives à l'entretien des immeubles (CHF 600'000), les infrastructures culturelles (CHF 1'050'000), les installations sportives (CHF 1'000'000) et l'acquisition de terrains (CHF 1'000'000) n'ont subi aucune modification.

Les **réserves** diverses (CHF 729'287.15) sont prévues pour

le financement d'investissements futurs en relation avec la protection civile (CHF 713'850), ainsi que divers fonds à buts déterminés (CHF 15'437.75).

Les provisions pour débiteurs impôts, relatives aux années 2006 à 2010, se montent à CHF 9'487'596.50, desquels il y a lieu de déduire les acomptes versés (CHF 9'466'561.81), d'où un solde débiteurs impôts ouvert au 31.12.2009 de CHF 21'034.69.

Les autres débiteurs et prêts divers (CHF 352'857.95) englobent les divers impôts facturés (CHF 174'400.45), une facture d'eau (CHF 779.15), des contentieux administratifs (CHF 119'897.05), l'impôt anticipé 2009 à récupérer (CHF 20'531.30), ainsi que le prêt à la Résidence Le Manoir (CHF 37'250) qui s'amortit selon le planning établi.

Les **actifs transitoires**

(CHF 353'636.50) comprennent notamment les factures d'eau du 4^{ème} trimestre 2009 (CHF 182'379.70), divers décomptes en relation avec la déchetterie (CHF 40'286.85), des charges payées d'avance en liaison avec la patinoire mobile (CHF 50'000), divers montants à recevoir concernant certains dossiers gérés par l'administration (CHF 55'969.95) et une participation de tiers à recevoir pour la place des Osses (CHF 25'000).

Les **créanciers** (CHF 616'813.05) représentent les factures relatives à l'exercice 2009 payées en 2010, ainsi que le décompte de perception des impôts de paroisse (CHF 124'704.75).

Les **passifs transitoires**

(CHF 1'091'655.05) se composent notamment de provisions pour l'entretien des immeubles et l'acquisition de diverses machines et équipements (CHF 120'000), d'études d'aménagements routiers (CHF 110'000), de divers montants en relation avec le bouclage des comptes 2009 (CHF 542'755.05), de loyers 2010 facturés d'avance (CHF 78'400), de provisions d'honoraires d'urbaniste et de géomètre (CHF 50'500), d'escomptes sur paiements d'impôts (CHF 50'000) ainsi que de sommes affectées à des actions sociales et culturelles (CHF 105'000) et à l'entretien d'équipements sportifs (CHF 35'000).

Figurent dans les autres passifs transitoires la reprise conventionnelle de la route des Loisirs (CHF 1'234'790.30), un montant concernant le MCDI géré par

l'administration communale pour le compte des inspecteurs scolaires (CHF 69'373.74) et les cautions perçues pour le prêt de clés (CHF 4'650).

Les **dettes** contractées auprès d'une compagnie d'assurances et d'établissements bancaires relatives au financement de diverses réalisations communales se montent à CHF 21'383'000, en diminution de CHF 229'000 par rapport à l'année précédente. Le taux moyen des intérêts (CHF 636'523.38) de la dette communale est de 2,98%.

Les montants placés en **actions et parts sociales** (CHF 2'522'750), dont CHF 1'500'000 de parts sociales à la société coopérative «La Gaîté», laissent apparaître une réduction de CHF 425'000, consécutive à l'assainissement de la société Agy Expo SA.

Au 31.12.2009, les **capitaux disponibles** en caisse, sur les divers comptes postaux et bancaires et sur celui de l'Etat de Fribourg se montent à CHF 4'041'641.92, en augmentation de CHF 958'116.62 par rapport à la situation au 31.12.2008.

COMPARAISONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil communal se limite, d'une part, à donner le détail des différentes composantes de chaque rubrique et à expliquer, d'autre part, les principaux écarts par rapport au budget ⁽¹⁻³²⁾:

0 / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 1'347'748.25	- 1'374'500	- 1'338'101.35
Traitement, indemnités et frais du Conseil ^{1/}	- 277'905.85	- 270'000	- 272'672.25
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	- 23'835.90	- 22'000	- 21'805.60
Traitement du personnel administratif	- 508'377.50	- 500'000	- 486'649.20
Charges salariales nettes ^{2/}	- 262'741.40	- 300'000	- 280'369.85
Imprimés et annonces	- 46'473.60	- 51'000	- 55'193.00
Fournitures de bureau, ports et téléphones ^{4/}	- 82'180.55	- 96'000	- 102'042.55
Réceptions et délégations	- 18'369.50	- 26'000	- 25'940.20
Mobilier et machines de bureau, informatique ^{3/}	- 97'235.40	- 50'000	- 59'390.75
Cotisations diverses	- 17'742.00	- 17'000	- 17'217.05
Frais divers de fonctionnement ^{4/}	- 34'722.95	- 62'500	- 38'200.70
Commission de perception impôt paroissial	+ 13'511.50	+ 10'000	+ 14'815.00
Emoluments pour documents d'identité et divers	+ 8'324.90	+ 10'000	+ 6'564.80

^{1/} Les dépenses de cette rubrique sont supérieures aux prévisions. Les importants dossiers ouverts tant au niveau communal qu'en ce qui concerne la région ont nécessité 39 séances de Conseil et plus de 3'800 heures de vacations de la part du Conseil communal.

^{2/} Les charges salariales de l'ensemble des rétributions communales sont inférieures de CHF 37'258.60.

^{3/} La révision du site internet (CHF 26'146.80), les dépenses courantes concernant l'entretien du parc informatique (CHF 21'270.90) et sa maintenance (CHF 24'817.70), ainsi qu'une provision de CHF 25'000 constituée pour l'acquisition de mobilier expliquent cette variation de CHF 47'235.40 en regard du budget.

^{4/} Les fournitures de bureau, les ports et téléphones ainsi que les divers frais de fonctionnement ascendent à CHF 116'903.50 et dégagent une économie de CHF 41'596.50.

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 430'135.78	- 377'100	- 387'787.94
Justice de paix	- 49'826.00	- 55'000	- 44'823.30
Police locale	- 123'796.33	- 125'500	- 141'762.85
Service du feu ^{5/} :			
- Solde sapeurs-pompiers/instructeurs	- 64'602.10	- 58'000	- 68'529.20
- Equipements (./ subv. ECAB)	- 45'616.00	- 56'000	- 42'297.14
+ Dissolution de réserve	+ 15'000.00	+ 15'000	0.00
- Frais d'immeuble	- 29'598.85	- 32'000	- 32'241.35
- Entretien matériel et véhicules	- 15'164.40	- 15'000	- 15'554.90
- Frais nets des interventions	- 3'556.45	- 3'000	- 1'030.35
- Repas et collations	- 7'028.55	- 12'000	- 10'952.10
- Frais divers de fonctionnement	- 13'849.85	- 18'500	- 14'335.50
Militaire	- 997.20	0	- 248.00
Protection civile ^{6/}	- 91'100.05	- 17'100	- 16'013.25

^{5/} Les dépenses relatives à la défense incendie se montent à CHF 164'416.20 et sont inférieures de CHF 15'083.80 par rapport aux prévisions budgétaires.

^{6/} Le dépassement de ce poste comprend notamment CHF 77'675.60 d'attribution hors budget à la réserve pour la construction d'abris de protection civile.

2 / ENSEIGNEMENT ET FORMATION

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 3'507'742.00	- 3'547'100	- 2'759'788.25
Ecole enfantine:			
Part aux dépenses cantonales ^{7/}	- 247'491.90	- 318'500	- 214'559.30
Classe supplémentaire 2 ^{ème} année	- 27'258.45	- 31'000	- 67'741.40
Cycle obligatoire:			
Part aux dépenses cantonales ^{7/}	- 1'271'134.45	- 1'415'000	- 1'100'838.05
Cycle d'orientation ^{8/}	- 975'770.60	- 860'000	- 920'991.20
Autres écoles ^{7/}	- 11'970.15	- 30'500	- 22'478.15
Fournitures scolaires	- 43'397.30	- 52'000	- 48'193.15
Frais extrascolaires	- 54'108.40	- 55'800	- 38'770.20
Services auxiliaires et classes spéciales ^{9/}	- 594'242.25	- 502'500	- 115'363.20
Formation professionnelle	- 68'537.50	- 66'300	- 55'765.10
Bourses d'études et d'apprentissages	- 30'400.00	- 25'000	- 35'250.00
Accueil extrascolaire	- 75'631.05	- 70'000	- 33'800.30
Entretien des machines et du mobilier	- 47'742.15	- 46'000	- 30'387.50
Transports scolaires de La Faye ^{10/}	- 51'401.00	- 63'000	- 65'885.00
Administration scolaire	- 8'656.80	- 11'500	- 9'765.70

^{7/} Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines et primaires) sont de CHF 233'403.50 moins élevées que les prévisions communiquées par l'Etat lors de l'élaboration du budget.

^{8/} Les charges du cycle d'orientation sont en augmentation de CHF 115'770.60, étant donné la comptabilisation cumulée des soldes des années 2008 et 2009 sur le présent exercice.

^{9/} Le dépassement de cette rubrique résulte des dépenses concernant les services de logopédie, de

psychomotricité et de psychologie scolaires aux élèves de Givisiez, qui atteignent la somme de CHF 164'827.85, sous déduction d'une participation du Canton à titre de subvention pour CHF 39'871.70, et de la part payée par l'Etat relative au service d'intégration qui se monte à CHF 6'762.60.

^{10/} L'introduction de l'horaire unifié pour les classes enfantines et primaires permet de supprimer une course de bus pour les enfants du quartier de la Faye, d'où une économie de CHF 11'599 réalisée sur les transports scolaires.

3 / CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 578'413.15	- 488'800	- 1'494'707.39
Bibliothèque communale ^{11/}	- 57'297.70	- 37'000	- 73'510.74
Conservatoire, écoles de musique et chant ^{12/}	- 88'410.30	- 78'000	- 72'492.80
Participation à la culture régionale ^{12/}	- 136'752.95	- 116'300	- 110'971.65
Parrainages divers	- 3'900.00	- 10'000	- 4'460.20
Activités culturelles locales	- 31'748.80	- 34'000	- 26'710.60
Participation à Radio FR	- 5'000.00	- 5'000	- 5'000.00
Frais d'exploitation du centre sportif	- 100'670.70	- 102'000	- 81'078.50
Dons aux sociétés sportives	- 52'666.60	- 45'000	- 44'603.50
Entretien des places de jeux	- 8'290.00	- 10'000	- 10'000.00
Camps scolaires, colonies de vacances	- 57'384.80	- 51'500	- 49'305.25
Patinoire mobile ^{13/}	- 36'291.30	0	- 16'574.15
Provision pour équipements sportifs	0.00	0	- 1'000'000.00

^{11/} La variation de ce poste provient de la comptabilisation d'un loyer de CHF 20'000, qui améliore le rendement des bâtiments communaux mis à disposition du public.

^{12/} L'augmentation de ces rubriques provient, d'une part, de l'évolution démographique et, d'autre part, de

l'intérêt croissant de la population à la fréquentation du conservatoire.

^{13/} En collaboration avec Corminboeuf et Granges-Paccot, notamment pour les écoliers, l'installation d'une patinoire mobile sur les courts de tennis à Givisiez a engendré des dépenses non budgétées pour CHF 36'291.30.

4 / SANTÉ

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 935'700.25	- 896'200	- 769'071.99
Service d'Ambulance de la Sarine ^{14/}	- 47'557.20	- 52'000	- 35'691.90
Soins spéciaux ^{14/}	- 451'477.25	- 375'000	- 337'153.40
Homes pour personnes âgées ^{15/}	- 264'373.95	- 254'500	- 209'506.70
Soins ambulatoires ^{14/}	- 165'556.40	- 200'200	- 186'342.80
Services médical et dentaire scolaires ^{14/}	- 6'735.45	- 14'500	- 377.19

^{14/} La variation des charges de ces rubriques est consécutive à l'augmentation de la participation aux soins spéciaux (+ CHF 76'477.25), compensée par une réduction de la part aux soins ambulatoires (- CHF 34'643.60), au Service d'Ambulance de la Sarine (- CHF 4'442.80), ainsi qu'aux

services médical et dentaire scolaires (- CHF 7'764.55).

^{15/} Le dépassement de ce poste résulte de la participation au déficit de la Résidence Le Manoir, provisionnée à hauteur de CHF 30'850 pour l'année 2009.

5 / AFFAIRES SOCIALES ^{16/}

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 1'799'173.55	- 1'923'700	- 2'150'261.50
Part à l'AVS/AI et prestations complémentaires	0.00	0	- 69'895.70
Part aux cotisations arriérées maladie et AVS	- 54'572.65	- 47'100	- 32'842.30
Structures d'accueil de la petite enfance ^{17/}	- 407'171.40	- 426'000	- 380'083.10
Institutions pour handicapés	- 763'537.80	- 810'000	- 1'082'938.60
Part à l'aide sociale cantonale et régionale ^{17/}	- 337'830.00	- 370'000	- 336'121.20
Contributions diverses	- 103'567.00	- 110'100	- 123'521.00
Assistance locale	- 56'730.25	- 95'500	- 74'403.40
Animation locale	- 50'764.45	- 65'000	- 50'456.20
Aide extraordinaire pour Haïti ^{18/}	- 25'000.00	0	0.00

^{16/} Les charges de cette rubrique représentent le 12,57 % du total des recettes communales et sont inférieures aux prévisions (- CHF 124'526.45).

^{17/} Les sommes affectées à l'aide sociale cantonale et régionale ascendent à CHF 337'830 et celles relatives aux structures d'accueil de la petite enfance CHF 407'171.40.

^{18/} On trouve également dans ce chapitre la somme de CHF 25'000 décidée par le Conseil communal au titre d'aide extraordinaire pour Haïti (voir information spéciale dans le présent Message).

6 / TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 1'630'807.30	- 1'278'100	- 1'282'205.40
Routes :	- 1'101'927.70	- 735'100	- 784'988.30
Traitement du personnel édilitaire	- 235'636.40	- 266'000	- 245'947.40
Entretien du réseau routier ^{19/}	- 528'149.20	- 265'000	- 284'307.40
Entretien hivernal ^{20/}	- 92'027.25	- 45'000	- 52'790.40
Eclairage public	- 87'845.60	- 95'000	- 103'415.00
Etudes d'aménagements routiers ^{21/}	- 62'154.95	0	0.00
Frais de véhicules et machines	- 33'990.10	- 34'000	- 19'317.10
Achats de machines et de matériel ^{22/}	- 49'870.20	- 20'000	- 69'528.40
Frais de télécommunications	- 4'540.30	- 4'000	- 4'107.55
Location d'espaces pour l'édilité	- 10'458.70	- 10'000	- 9'475.05
Redevance de la SGA	+ 2'745.00	+ 3'900	+ 3'900.00
Transports publics :	- 528'879.60	- 543'000	- 497'217.10
Part au trafic régional	- 169'385.60	- 180'000	- 154'179.10
Participation à la CUTAF/Agglo Mobilité	- 282'300.00	- 295'000	- 275'700.00
Subventions des abonnements ^{23/}	- 54'754.00	- 45'000	- 46'424.00
Cartes journalières communes	- 22'440.00	- 23'000	- 20'914.00

^{19/} Les dépenses relatives à l'entretien des routes se montent à CHF 377'167.05 et dépassent les prévisions budgétaires de CHF 112'167.05. S'y ajoute une provision de CHF 100'000 pour la réfection du giratoire Migrol décidée par le Conseil communal en 2009, dont les travaux ont été interrompus en novembre en raison d'un hiver précoce. L'hiver 2008/2009, particulièrement long et rigoureux, provoqua de nombreux dégâts aux routes. Il en sera de même pour l'hiver suivant.

^{20/} Ces dépenses, directement influencées par les conditions climatiques, comprennent le déneigement et le salage (CHF 47'124.80) ainsi que les achats de sel (CHF 44'902.45).

^{21/} Ces charges, omises lors de l'élaboration du budget, concernent les honoraires des géomètres pour différents verbaux de routes et trottoirs (CHF 20'077.50) et des urbanistes chargés de l'étude des concepts « zone 30 » et « Valtraloc » (CHF 42'077.45); CHF 10'000 furent comptabilisés à titre de provision.

^{22/} Ce poste accuse un dépassement de CHF 29'870.20, notamment dû au renouvellement de poubelles publiques pour un montant de CHF 20'470.20.

^{23/} L'augmentation d'environ 18% par rapport à l'année 2008 de la participation communale aux abonnements « Frimobil » témoigne du succès de l'encouragement à l'utilisation des transports publics pratiqué par le Conseil communal.

7 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 426'067.30	- 320'400	- 487'471.05
Eau potable :			
(déficit 2009 CHF 28'154.60 / taux de couverture 92,55%)			
Traitement de la préposée	- 3'221.85	- 4'500	- 2'760.05
Achats d'eau au Consortium	- 146'973.95	- 161'300	- 150'401.90
Participation au déficit du Consortium	- 46'174.80	- 61'900	- 63'140.60
Entretien du réseau	- 53'495.25	- 55'900	- 110'744.70
Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	- 17'762.50	- 21'500	- 22'766.80
Intérêts sur le capital investi	- 100'000.00	- 100'000	- 100'000.00
Produit des ventes et de la taxe fixe ^{24/}	+ 339'473.75	+ 374'000	+ 309'092.59
Eaux usées :			
(déficit 2009 CHF 158'302.65 / taux de couverture 71,05%)			
Entretien du réseau des canalisations	- 23'962.65	- 35'000	- 16'663.55
Désaffectation et vidange des fosses	0.00	- 2'000	0.00
Frais d'exploitation des STEP	- 183'913.00	- 187'000	- 180'042.25
TVA	- 13'933.70	- 15'800	- 16'018.30
Intérêts sur le capital investi	- 100'000.00	- 100'000	- 100'000.00
Amortissements obligatoires	- 225'000.00	- 225'000	- 150'000.00
Produit de la taxe d'épuration ^{24/}	+ 388'506.70	+ 450'000	+ 325'455.65
Déchets ^{25/} :			
(déficit 2009 CHF 132'077.80 / taux de couverture 75,26%)			
Frais de la déchetterie	- 119'247.45	- 148'000	- 128'600.54
Ramassage et traitement des déchets	- 217'268.35	- 215'000	- 225'557.90
Produit de la taxe d'ordures	+ 204'438.00	+ 255'000	+ 204'055.30
Divers :			
Cimetière et Cercle d'Inhumation	- 6'564.15	- 10'000	- 14'682.75
Endiguements	- 20'964.45	- 20'000	- 32'905.20
Protection de la nature	- 3'161.95	- 6'000	- 3'307.20
Aménagement du territoire ^{26/}	- 76'841.70	- 30'500	- 8'482.85

^{24/} Le produit des ventes d'eau et celui de la taxe d'épuration sont inférieurs aux prévisions budgétaires, celles-ci ayant été faussées par une importante fuite détectée en 2009 sur le réseau de distribution.

^{25/} Les chiffres de la gestion des déchets suivent la courbe démographique et permettent de poursuivre la politique communale en maintenant le taux de couverture dans les limites fixées par l'Etat, soit au minimum 70%. La réorganisation de certaines prestations permet aussi de réaliser des économies, malgré l'accroissement de la population.

^{26/} Les dépenses relatives à l'aménagement du territoire résultent des études de divers plans de quartier par l'urbaniste communal, non prévues au budget, concernant notamment le PAD Chanteclair (CHF 10'130.55), le secteur de Corberayes (CHF 31'099) et la couverture de l'autoroute (CHF 13'658.15), montants auxquels s'ajoute une provision de CHF 32'500 pour l'étude de la correction de la jonction Fribourg Nord, en collaboration avec l'Etat et les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne.

8 / ÉCONOMIE

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	- 24'143.00	- 32'200	- 36'447.75
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	- 10'968.00	- 19'200	- 16'169.75
Part à la Promotion économique régionale	- 13'175.00	- 13'000	- 20'278.00

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
	+ 10'731'418.75	+ 10'197'900	+ 10'723'180.86
Impôts :	+ 12'963'931.80	+ 11'257'000	+ 13'817'890.05
Revenu/fortune des personnes physiques ^{27/}	+ 5'498'549.80	+ 5'750'000	+ 5'078'314.36
Bénéfice/capital des personnes morales ^{27/}	+ 2'000'000.00	+ 2'500'000	+ 3'216'734.34
Contributions immobilières ^{27/}	+ 1'878'842.90	+ 1'850'000	+ 1'968'672.00
Prestations en capital	+ 152'300.40	+ 100'000	+ 109'726.35
Impôt spécial sur les immeubles	+ 101'155.65	+ 140'000	+ 244'205.25
Impôts sur les gains imm. et mutations	+ 185'609.45	+ 170'000	+ 526'801.90
Impôts et taxes diverses	+ 61'131.75	+ 3'500	+ 4'923.00
Impôt sur les véhicules à moteur	+ 343'416.50	+ 330'000	+ 331'180.70
Impôts sur les divertissements	+ 97'363.50	+ 83'000	+ 95'290.70
Soldes fiscaux des années précédentes ^{28/}	+ 2'724'753.40	+ 400'000	+ 2'815'659.85
Frais de poursuites et abandons d'impôts	- 39'614.80	- 43'000	- 23'616.10
Intérêts rémunérateurs	- 39'576.75	- 26'500	- 50'002.30
Provision pertes sur débiteurs	0.00	0	- 500'000.00
Finances :	- 1'833'423.65	- 749'400	- 2'146'099.40
Intérêts sur dettes ^{29/}	- 317'526.74	- 388'500	- 341'394.52
Amortissements obligatoires ^{30/}	- 451'000.00	- 382'000	- 431'000.00
Amortissements supplémentaires ^{28/}	- 1'096'805.95	0	- 1'418'846.28
Prise de participation	- 25'000.00	- 25'000	- 26'000.00
Intérêts des capitaux	+ 62'719.44	+ 46'100	+ 71'141.40
Honoraires et frais de gestion	- 5'810.40	0	0.00
Immeubles :	- 533'455.50	- 431'800	- 962'607.67
Loyers du domaine communal	+ 29'872.60	+ 28'000	+ 33'792.40
Loyers des appartements	+ 100'840.00	+ 100'600	+ 80'200.00
Loyer du Manoir	+ 150'000.00	+ 150'000	+ 190'000.00
Loyers des centres sportif et scolaire	+ 10'900.00	+ 12'000	+ 13'050.00
Loyers de l'Espace La Faye et du Rural ^{11/}	+ 68'600.00	+ 50'000	+ 58'307.00
Traitement du personnel de conciergerie	- 166'263.10	- 205'000	- 158'131.20
Assurances, énergies et nettoyages	- 196'262.70	- 210'000	- 199'851.50
Entretien des bâtiments ^{31/}	- 374'703.75	- 331'000	- 455'092.32
Dissolution de réserve ^{31/}	0.00	+ 100'000	0.00
Achats divers et frais du Registre Foncier	- 9'547.80	- 8'500	- 30'931.35
Equipements de locaux	- 44'580.05	- 40'000	- 38'609.35
Provision pour entretien des bâtiments	0.00	0	- 150'000.00
Décompte de la propriété de La Chassotte ^{32/}	- 102'310.70	- 77'900	- 110'541.35
Vente de terrain	0.00	0	+ 205'200.00
Provision pour achat de terrain	0.00	0	- 400'000.00

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
Postes non ventilables :	+ 134'366.10	+ 122'100	+ 13'997.88
Part. à l'Agglomération de Fribourg	- 20'307.00	- 20'400	- 16'242.72
Part. à l'étude Fusion 2016	- 1'163.90	0	0.00
Part. de la péréquation financière	+ 31'431.00	+ 31'500	+ 30'240.60
Part. de l'Etat 2 ^{ème} année école enfantine	+ 113'958.00	+ 111'000	0.00
Dissolution du Cercle d'inhumation	+ 10'448.00	0	0.00
Résultat de l'exercice :	+ 51'488.17	- 40'200.00	+ 17'338.24

^{27/} Les impôts ordinaires et les contributions immobilières perçues en 2009 enregistrent des variations importantes par rapport au budget, selon détail ci-dessous :

Personnes physiques :

- CHF 251'450.20

Personnes morales :

- CHF 500'000.00

Contributions immobilières :

+ CHF 28'842.90

Soit au total :

- CHF 722'607.30

^{28/} Le surplus d'impôts relatif aux soldes fiscaux des années précédentes dégage un bonus de CHF 2'324'753.40, en regard des prévisions. Ceci permet au Conseil communal de pratiquer des amortissements supplémentaires pour une somme de CHF 1'096'805.95.

^{29/} Une gestion rigoureuse des crédits bancaires et le report d'emprunts en utilisant les capitaux disponibles dégagent une réduction des charges d'intérêts de CHF 70'973.26.

^{30/} La variation de ce poste résulte de la fixation en 2009, par le Service des communes, du début des amortissements pour le Rural et la Place des Osses.

^{31/} Les dépenses consécutives à l'entretien des bâtiments laissent apparaître un dépassement de CHF 43'703.75, le Conseil communal ayant renoncé à dissoudre la réserve y relative de CHF 100'000. Celle-ci demeure dès lors au 31.12.2009 pour CHF 600'000 au bilan.

^{32/} Ce poste comprend toutes les charges concernant cette propriété, soit CHF 21'000 d'amortissement et CHF 79'056 d'intérêts bancaires, ainsi que les dépenses courantes partagées avec la commune de Granges-Paccot.

CASH FLOW

Le cash flow de l'exercice 2009, où l'on mesure la capacité financière de la Commune, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 1'407'969.72 alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 572'800.

DÉTAIL DU CASH FLOW

	Comptes 2009	Budget 2009
Résultat	+ 51'488.17	- 40'200.00
Amortissements obligatoires	+ 697'000.00	+ 628'000.00
Amortissements supplémentaires	+ 1'096'805.95	0.00
Réserve rachat PC divers	+ 77'675.60	0.00
Dissolution provision pour le service du feu	- 15'000.00	- 15'000.00
Dissolution réserve pour le site sportif de St-Léonard	- 500'000.00	0.00
Totaux	1'407'969.72	572'800.00

Pour mémoire, le cash-flow des années précédentes s'élevait à :	1998	1'095'978.85
	1999	1'445'925.90
	2000	1'576'740.81
	2001	1'885'659.08
	2002	2'404'761.50
	2003	2'170'258.18
	2004	2'994'349.00
	2005	2'116'530.76
	2006	1'926'218.61
2007	1'239'425.47	
2008	4'103'184.52	

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Sorefisa Fribourg
Société de révision et de fiscalité S.A.

Rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 à l'attention du conseil communal et de la commission financière de la commune de Givisiez.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagements hors bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Fribourg, le 16 avril 2010

SOREFISA FRIBOURG
Société de révision et de fiscalité SA
(Réviseur responsable :)
Bertrand Piller **Dominique Seydoux**
Expert-réviseur agréé ASR Expert-réviseur agréé ASR

Bd de Pérolles 37
Case postale 16
CH-1705 Fribourg

Téléphone: 026 422 88 33
Fax: 026 422 88 01
E-mail: info@sorefisa.ch

CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2009

COMMUNE DE GIVISIEZ : Contrôle des investissements au 31.12.2009

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	Utilisés avant 2009	Utilisés en 2009	Encore disponibles	Décompte final
75.522.0	Entreprise d'Endiguement du Tiguelet (EETI)	12.12.1989	235'000.00	311'808.60	6'852.20	-83'660.80	
70.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14.04.1994	943'217.00	763'217.00		180'000.00	
30.522.0	Infrastructures culturelles régionales	22.05.2000 07.05.2003 14.12.2005	45'000.00 202'500.00 1'065'000.00	282'444.70	0.00	1'030'055.30	
34.352.0	Site sportif de St-Léonard	31.03.2004	500'000.00	0.00	500'000.00	0.00	0.00
62.501.06	Reprise de la route Jo Siffert (ZI 3)	16.05.2006	728'857.00	541'357.00	187'500.00	0.00	0.00
943.503.0	Démolition de l'aile ouest de La Chassotte	13.12.2006	540'000.00	86'162.15		453'837.85	
62.501.05	Carrefours de l'Escale et de l'Epinay (Valtraloc)	23.05.2007	800'000.00	844'500.05	327'654.35	-372'154.40	
62.506.0	Achat de véhicules édiitaires	28.05.2008 17.12.2008	170'000.00 80'000.00	124'369.00	152'485.80	0.00	-26'854.80
942.503.10	Assainissement villa Château-d'Affry 20	28.05.2008	250'000.00	30'279.00	276'135.65	0.00	-56'414.65
62.501.11	Réaménagement du chemin des Grives	17.12.2008	195'000.00	0.00	126'682.80	68'317.20	
62.501.12	Réaménagement route des Taconnets (2ème étape)	17.12.2008	600'000.00	0.00	376'869.60	223'130.40	
62.501.13	Réfection du chemin de Bellevue	17.12.2008	205'000.00	0.00	113'343.25	91'656.75	
942.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26.05.2009	2'550'000.00	0.00		2'550'000.00	
02.506.01	Réaménagement de l'administration	16.12.2009	250'000.00	0.00		250'000.00	
14.506.0	Renouvellement véhicules service du feu	16.12.2009	105'000.00	0.00		105'000.00	
21.503.0	Etude de l'agrandissement du centre scolaire	16.12.2009	150'000.00	0.00		150'000.00	
34.503.2	Réfection de la patinoire sèche Chandolan	16.12.2009	200'000.00	0.00		200'000.00	
34.503.2	Part. à la couverture de la patinoire sèche Chandolan	16.12.2009	500'000.00	0.00		500'000.00	
940.525.0	Recapitalisation d'Agy Expo SA	16.12.2009	100'000.00	0.00		100'000.00	
	Totaux (à titre indicatif)		10'414'574.00	2'984'137.50	2'067'523.65	5'446'182.30	-83'269.45

DÉCOMPTES FINAUX D'INVESTISSEMENTS ET COMMENTAIRES

PARTICIPATION AU SITE SPORTIF DE ST-LÉONARD

Le projet de Site sportif de St-Léonard, à Fribourg, comprend la rénovation de la patinoire construite en 1982 ainsi que la construction d'une deuxième piste de glace, d'une salle de basketball, de deux terrains de football et d'une passerelle enjambant la route de Morat, d'un coût total estimé à CHF 25 mios.

Crédit voté par l'Assemblée communale du 31.3.2004, le montant de CHF 500'000 pour la participation de Givisiez à ces infrastructures sportives à caractère régional fut versé en 2009, une fois l'assurance obtenue que les autres communes partenaires (Fribourg, Villars-sur-Glâne, Corminboeuf et Granges-Paccot) participeraient également à la couverture de la patinoire sèche de Chandolan, à Givisiez, qui revêt aussi un intérêt pour la région.

REPRISE DE LA ROUTE JO-SIFFERT

Le 16.5.2006, l'Assemblée communale ratifiait la convention passée avec le Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand-Fribourg (CIG) pour la reprise des routes de la zone industrielle 3 au domaine public communal. Pour rappel, il s'agissait de :

- la route André-Piller (route de desserte: reprise gratuite)
- la route du Vieux-Canal (route de desserte: reprise gratuite)
- la route des Fluides (route de desserte: reprise gratuite).
- la route Jo-Siffert (route collectrice: subvention communale selon règlement: 20%, soit CHF 728'857).

Comme prévu, cet objet greva comme suit les comptes communaux :

2007	353'857.00
2008	187'500.00
2009	187'500.00
Total	728'857.00

ACHAT DE VÉHICULES ÉDILITAIRES

Conformément aux décisions prises par les Assemblées communales des 28.5 et 17.12.2008, la commune fit l'acquisition, fin 2008/début 2009 des véhicules édilitaires suivants, qui s'inscrivaient dans le crédit total disponible de CHF 250'000.

Camion multi-bennes Lindner Unitrac 102L	126'369.00
Pick-up Toyota Hilux 4x4 double cabine	50'322.80
Tracteur Kubota STV40	96'850.00
Vente ou reprise des anciens véhicules	- 27'550.00
Total	245'991.80

La défaillance de la saleuse, constatée à l'aube de l'hiver 2009/2010, contraignait le Conseil communal à remplacer d'urgence cet engin indispensable à la sécurité. Il s'ensuivit une dépense supplémentaire nette de CHF 30'863, qui explique le dépassement global de CHF 26'854.80 constaté sur cet objet.

Le décompte final de ces travaux présente un dépassement de CHF 56'414.65 par rapport au crédit de CHF 250'000 octroyé par l'Assemblée communale du 28.5.2008. Le tableau ci-dessous en détaille les coûts :

	Coût total	Surcoût
Echafaudages, maçonnerie et béton armé	51'010.00	+ 30'000.00
Ferblanterie, étanchéité et couverture	10'877.65	+ 5'303.00
Menuiserie	24'594.45	
Installations électriques	11'770.00	+ 3'320.00
Installations sanitaires	18'000.00	
Installations chauffage	45'010.00	+ 9'690.00
Chapes et revêtements de sols	24'753.95	
Plâtrerie et peinture	54'125.00	+ 3'500.00
Cuisine et buanderie	21'000.00	+ 4'340.00
Serrurerie	1'655.55	
Stores	3'416.15	
Aménagements extérieurs	8'441.00	
Honoraires d'ingénieur civil	1'600.00	
Honoraires d'ingénieur CVS	2'860.90	
Honoraires de géomètre	300.00	
Honoraires d'architecte	27'000.00	
Coût total	306'414.65	
- crédit disponible	- 250'000.00	
Dépassement	+ 56'414.65	+ 56'153.00

Globalement, ce dépassement s'explique par une vétusté du bâtiment plus prononcée qu'il n'était visiblement possible de constater. Plusieurs problèmes ne pouvaient être détectés au stade du projet sans procéder à de coûteux sondages préalables. D'autre part, la découverte de l'inexistence de plaques filtrantes et de drainages autour de la villa entraîna plusieurs décisions de modification du projet, telles que l'introduction de l'électricité, le système d'isolation ou le type de chauffage. Il en ira de même avec la dalle du balcon, qui ne donnait aucune garantie de sécurité. En cours de chantier, enfin, le Conseil communal décida l'équipement de la buanderie, non mentionnée dans le projet.

HAÏTI : RÉSULTAT DE L'ACTION COORDONNÉE À GIVISIEZ

L'action coordonnée lancée par le Conseil communal suite au terrible tremblement de terre qui ravagea l'île d'Haïti le 12 janvier 2010 suscita 281 dons, pour une somme totale de CHF 31'500 à laquelle la caisse communale ajoutera CHF 25'000.

D'entente avec la famille Ridoré, ressortissants haïtiens bien connus à Fribourg et dans le district de la Sarine – dont l'émission Temps Présent du 18 mars relatait l'émouvant voyage dans la zone sinistrée – le Conseil communal choisira prochainement un objectif précis de reconstruction auquel il affectera ces CHF 56'500. Cette information paraîtra dans un message ultérieur.

Pour l'heure, le Conseil communal exprime ici sa très vive reconnaissance aux particuliers, sociétés et entreprises qui, par quelque montant que ce soit et dans la mesure de leurs moyens, témoignèrent de leur solidarité en participant si généreusement à cette collecte.

Givisiez vit en paix, dans le confort et la sécurité. Mais Givisiez sait aussi penser aux autres et vient de le prouver !



RÉFECTION DE LA ROUTE DE BELFAUX ET DU CARREFOUR-GIRATOIRE GLASSON

RÉFECTION DE LA ROUTE DE BELFAUX

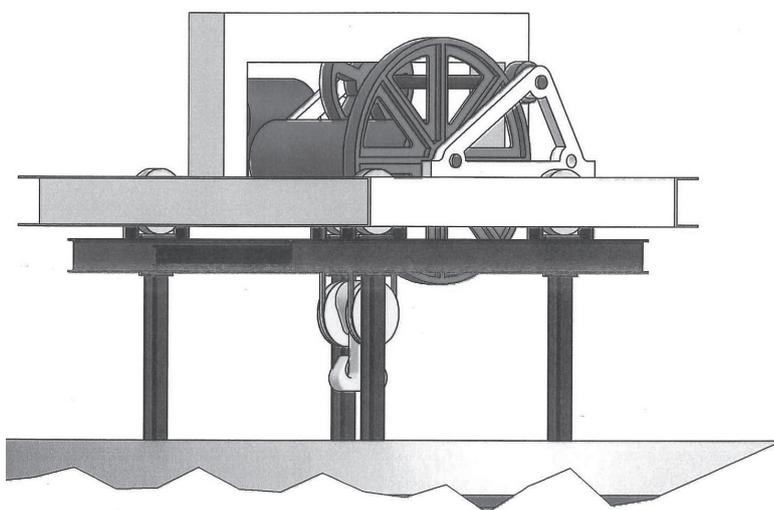
Dans le cadre de son programme d'entretien des routes cantonales, l'Etat a prévu cette année la réfection de la route de Belfaux, entre le carrefour-giratoire de l'Epinay et le passage à niveau.

Les trottoirs étant déjà construits sur ce parcours, la commune doit s'associer à ces travaux pour réaliser simultanément les autres ouvrages édilitaires liés à ce tronçon de route cantonale, à savoir une piste cyclable sur la voie montante, deux arrêts de bus à l'extrémité Est de la route Jo-Siffert, pour la future ligne qui desservira la zone industrielle, la réfection du carrefour-giratoire Glasson, le renouvellement de l'éclairage public et la plantation d'arbres.

L'ensemble du projet se fonde sur le concept VALTRALOC (« valorisation de traversée de localité ») établi par la commune pour l'axe routier principal entre le pont de La Chassotte et le débouché de la route du Tir fédéral, également en ce qui concerne l'éclairage public, le type de matériaux et la végétalisation des abords.

CARREFOUR-GIRATOIRE GLASSON

L'actuel carrefour-giratoire Glasson fut aménagé de façon provisoire en 1990 par le Consortium de la zone industrielle du Grand-Fribourg (CIG), afin de raccorder la nouvelle route Jo-Siffert à la route cantonale. Pour rappel, l'Etat prévoyait alors la suppression du passage à niveau de Givisiez, ouvrage qui devait modifier le profil en long de la route cantonale et conditionnait ainsi le niveau définitif de ce carrefour. Bien que le Grand Conseil ait voté le crédit nécessaire en 1986, ce projet fut remis aux calendes grecques puis abandonné en raison de la suppression des subventions fédérales. Givisiez et la région vivront encore longtemps avec ce passage à niveau...



Dans le contexte de cette réfection de route en 2010, la commune doit donc réaliser l'aménagement définitif de ce carrefour, enlever le pourtour de traverses de chemin de fer (proscrites aujourd'hui), évacuer la terre de l'îlot (touchée par un problème bio végétal) et installer un décor approprié au centre du giratoire: un ancien palan réalisé et rafraîchi par Stephan SA, entreprise emblématique du développement industriel de Givisiez (voir dessin ci-contre).

Outre une participation communale de CHF 130'000 exigée par l'Etat pour les travaux de base (enrobé, tapis, couvercles et démolition de l'anneau central existant), la commune devra financer les ouvrages édilitaires mentionnés ci-contre et l'application du concept VALTRALOC, devisés ensemble de CHF370'000 à CHF 420'000 selon la variante qui sera finalement retenue pour l'arrêt de bus près du giratoire.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 31 mai 2010 un crédit de CHF 550'000, à financer par un emprunt, pour la réfection du carrefour-giratoire Glasson.



REPRISE D'UNE CONDUITE D'EAU DANS LA ZONE INDUSTRIELLE 3

Conformément à sa pratique constante, la commune reprend et rembourse intégralement aux promoteurs toutes les conduites principales d'alimentation en eau équipant les différents quartiers de Givisiez.

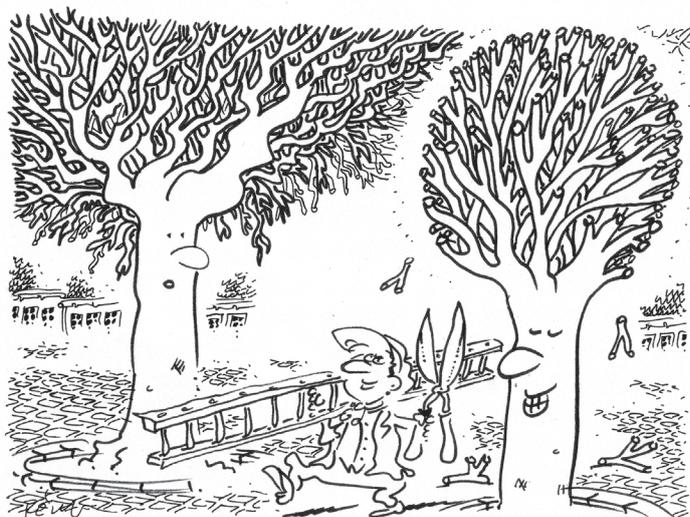
A ce titre, elle doit reprendre aujourd'hui la conduite en fonte de Ø 200 mm desservant la route des Fluides – où sont établis les Services industriels de la ville de Fribourg, Frigaz SA et la Gainerie Moderne SA – adjacente à la route Jo-Siffert dans la zone industrielle 3. A futur, cette conduite alimentera aussi le bâtiment qui sera construit derrière le bâtiment des SI.

L'investissement du Consortium de la zone industrielle pour cet équipement s'élève à CHF 65'323.80, somme que la commune doit lui rembourser.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 31 mai 2010 un crédit de CHF 65'323.80 pour la reprise de la conduite d'eau de la route des Fluides, montant à prélever des capitaux disponibles en 2010.

Une subvention de CHF 10'286.65 fut versée par l'ECAB l'an passé à la commune, pour l'amélioration de la défense-incendie que cette conduite apporte au secteur considéré.

REPLACEMENT DE LA BROYEUSE À BRANCHES



Acquise en 1996 pour la déchetterie, la broyeuse à branches Pezzolato AH660 arrive en fin de parcours. Même avec un entretien régulier et un usage consciencieux, un tel engin est si fortement sollicité que l'usure prend inmanquablement le dessus après quelque 2'000 heures d'utilisation en quinze ans.

Actuellement, la broyeuse tourne environ 200 heures par année, à savoir 70% à la déchetterie, 10% à l'édilité et 20% chez les privés – ce qui dégage d'autant la déchetterie. La commune utilise cet engin avec un tracteur et un char agricoles loués à l'heure à un paysan du village. Ce système est souple, pratique et avantageux.

Dans sa réflexion pour le remplacement de cette broyeuse à branches, le Conseil communal a notamment tenu compte des éléments suivants :

- le concept de la gestion des déchets à Givisiez ne devrait pas subir de modification significative sur ce plan-là durant les prochaines années, si ce n'est l'augmentation constante du volume des branches à broyer (la végétation se développe sans cesse autour des immeubles);
- il est souhaitable de conserver ce service à la population;
- l'utilisation du broyat par l'édilité diminue le volume de copeaux à acheter pour l'entretien des talus, sentiers et autres places de jeux ou de pique-nique.

Le choix du Conseil communal s'est porté sur un modèle de même conception mais plus puissant, le Pezzolato S7000, d'une capacité de 20 m³/heure, équipé d'un moteur autonome de 100 cv et muni d'un grappin – qui ménage le dos du préposé tout en augmentant le rendement de la machine.

Une telle broyeuse coûte CHF 120'000, déduction faite d'une reprise de CHF 10'000 pour la reprise de l'ancienne.

Le personnel communal connaît bien ce type d'outil. Il maîtrise déjà son entretien courant et le service après-vente du fournisseur donna aussi entière satisfaction pour la première machine.

Par conséquent, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale du 31 mai 2010 un crédit de CHF 120'000 pour le remplacement de la broyeuse à branches, montant à prélever des capitaux disponibles en 2010.

Une facturation interne des heures d'utilisation de la broyeuse à la déchetterie permettra de faire participer équitablement la commune de Granges-Paccot à son amortissement, son entretien et ses frais d'exploitation.

RÉFECTION DE LA MAISON COCHARD, ROUTE DE BELFAUX 7, ET DE SES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

L'immeuble sis route de Belfaux 7 est une vieille bâtisse (début du XX^e), que transforma la famille Cochard en 1948. Acquis par la commune en 1993, dans le cadre de la construction du passage inférieur pour piétons sous la route cantonale, il abrite le Service social régional de la Sonnaz – depuis sa création en 1994 – et compte un logement au premier étage. Ses combles, non isolés, ne sont pas valorisables en l'état.

Le sort de ce bâtiment n'étant pas fixé à long terme, la commune se contenta jusqu'ici d'en assurer l'entretien minimum, nécessaire à la salubrité des locaux loués.

Dans le cadre des réflexions ayant abouti au PAD Chanteclair – lequel permit notamment la construction de Menoud Bike Sàrl et de Brod'Art Viandes SA à la route de Belfaux – le Conseil communal décida de conserver cet immeuble, dont le volume et la typologie occupent harmonieusement l'endroit. De surcroît, une démolition n'aurait pu déboucher sur une reconstruction de même importance sur cette parcelle.

Sa pérennité étant décidée, la maison Cochard nécessite d'importants travaux de rénovation. Il s'agit aussi d'en adapter les accès aux définitions du PAD Chanteclair.



Le projet du Conseil communal comprend :

- la réfection des façades et des volets
- l'assainissement de la toiture
- l'isolation des combles et leur réaménagement
- la rénovation de l'appartement du premier étage
- le remplacement du chauffage à mazout par une installation géothermique
- la suppression de l'entrée donnant sur la route de Belfaux
- la création d'un accès depuis la route de l'Épinay
- le remplacement du garage par un couvert, orienté vers le sud
- la réfection des aménagements extérieurs.

L'ensemble de ces travaux est devisé à CHF 412'000, montant auquel le Conseil communal ajoute un supplément de CHF 38'000 pour se prémunir des inévitables mauvaises surprises qu'un tel ouvrage réserve.

Ce chantier sera coordonné avec celui que M. René Davet entreprend ce printemps sur la parcelle voisine, pour la construction de sa boucherie.

Le Conseil communal sollicite dès lors de l'Assemblée communale du 31 mai 2010 un crédit de CHF 450'000 pour la réfection de la maison Cochard et de ses aménagements, montant à financer par un emprunt.



RÉVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

Constituée en 1988, l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français regroupe 39 communes appartenant aux régions suivantes : ceinture de Fribourg (sans la Ville elle-même), Gibloux, Marly, Sarine-Nord et Haut-Lac, Sarine-Ouest. Elle a pour but d'organiser le cycle d'orientation pour les élèves de ces communes et que d'assurer la construction, la location et l'entretien des bâtiments scolaires nécessaires. Le Préfet de la Sarine préside actuellement son comité de direction.

L'Association du CO possède 4 écoles : celles du Gibloux (Farvagny), de Marly, de Péroilles et de Sarine-Ouest (Avry). Chacune est administrée par un comité local composé de 5 à 9 membres, provenant majoritairement de la région desservie mais aussi de représentants des autres régions, du directeur de l'école et du représentant des maîtres.

Les statuts actuels de l'Association du CO prévoient des responsabilités distinctes pour les différents organes, en particulier le comité de direction et les comités locaux. Dans les faits, il existe un certain enchevêtrement des compétences entre ces deux niveaux, pouvant mener à une dilution des responsabilités et ne permettant pas un pilotage unifié de l'ensemble des activités.

En novembre 2007, l'assemblée des délégués commandait un audit en vue d'améliorer le fonctionnement de l'association. Le 1^{er} octobre 2009, elle retenait une des variantes proposées dans le rapport d'audit et décida de centraliser la structure de l'association par la suppression des comités locaux et la création d'un poste d'administrateur.

La révision des statuts, approuvée le 24 mars 2010 par l'assemblée et soumise ce printemps à l'approbation des législatifs communaux, tient compte de cette décision ainsi que des exigences légales intervenues depuis leur dernière révision en août 2004. Elle devrait entrer en vigueur pour l'année scolaire 2010/2011.



CETTE RÉVISION STATUTAIRE PORTE SUR :

a) L'ORGANISATION GÉNÉRALE :

- suppression des comités locaux et transfert de leurs tâches au comité de direction,
- création d'un poste d'administrateur, engagé conformément à un cahier des charges,
- octroi d'une voix consultative (au lieu de délibérative) au représentant de la commune de Fribourg au comité de direction,
- envoi systématique des procès-verbaux des séances du comité de direction aux conseils communaux des communes-membres,
- principe d'une nouvelle clé de répartition dès l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière cantonale,
- fixation à 4 ans dès l'adoption des statuts du délai de sortie de l'association, moyennant un avertissement donné au moins 2 ans à l'avance;

b) LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES :

- tenue centralisée du budget et des comptes de l'Association,
- établissement d'un plan financier sur 5 ans,
- communication du budget aux communes avant la fin octobre;

c) LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION CANTONALE :

- délai d'approbation des comptes dans les 5 mois suivants leur clôture,
- composition du comité de direction,
- révision des comptes par un organe externe,
- introduction du droit d'initiative,
- introduction du referendum financier, facultatif dès CHF 5 mios et obligatoire dès CHF 10 mios.

Le texte complet des statuts révisés, avec comparaison aux statuts actuels, peut être consulté à l'administration communale.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale du 31 mai 2010 d'approuver la révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, telle que décidée par l'assemblée des délégués du 24 mars 2010.

Cette révision statutaire satisfait le Conseil communal, dans la mesure où elle laisse à la commune la possibilité d'envisager librement son avenir en ce qui concerne le cycle d'orientation.

MODIFICATION DES STATUTS DE CORIOLIS INFRASTRUCTURES

Composée des communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot, l'association Coriolis Infrastructures a pour but la réalisation d'infrastructures culturelles dans l'agglomération de Fribourg. Après avoir construit l'Espace Nuithonie, ouvert en 2005 à Villars-sur-Glâne, elle réalise actuellement la salle de spectacle de Fribourg, baptisée « Equilibre », dont la mise en exploitation est prévue en automne 2011.

Les statuts de cette association datent de 2003 et furent modifiés le 1^{er} janvier 2006, où « Coriolis Finances » devint « Coriolis Infrastructures ».

Le 10 février 2010, l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures décida de modifier l'article 17 de ses statuts, en portant de CHF 2 millions à CHF 5 millions la limite d'endettement de l'association. Cette décision fut dictée par les considérations suivantes :

- Le devis initial de CHF 35 millions pour la construction de l'Equilibre est tenu, considérant l'évolution de l'indice de la construction 2004-2009 (+13,6%), les intérêts intercalaires et la modification du projet admise en juin 2008 par tous les partenaires. A fin 2009, des adjudications pour plus de CHF 26 millions ont déjà été décidées, pour un montant légèrement inférieur au devis révisé.
- A ce jour, le coût présumé de la construction s'élève à CHF 41,4 millions. Mais, grâce à des apports de tiers bien plus importants que prévus, notamment de la part du fonds alimenté par le Casino, de l'Etat, de la Loterie romande et de privés, le coût de la facture finale aux communes sera inférieur aux montants d'investissement votés en 2006.
- Certaines optimisations doivent être entreprises, notamment dans le domaine des surfaces administratives, dans le concept bar-gastro-catering et dans la technique théâtrale. Estimées à environ CHF 5 millions, ces optimisations auront un impact positif sur les frais d'exploitation, comme sur la gestion et l'utilisation du théâtre.
- Le coût des optimisations sera financé par un emprunt de Coriolis Infrastructures, amorti pendant dix ans dès 2013 à raison de CHF 500'000 annuels par le Fonds du Casino, grâce à une convention passée avec celui-ci. En effet, cette convention court jusqu'en 2023 et les critères d'utilité publique fixés par la Commission fédérale des maisons de jeux permettent le remboursement de prêts bancaires pour ce type de projets. Ces optimisations n'auront donc aucune répercussion sur la facture finale aux communes.

Convaincu du bienfondé de cette mesure, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 31 mai 2010 d'approuver la modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures, telle que décidée par l'assemblée des délégués du 10 février 2010, qui porte de CHF 2 millions à CHF 5 millions la limite d'endettement de l'association pour un emprunt de trésorerie.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA SARINE POUR LES SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (ACSMS)

Givisiez est membre de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux, laquelle gère notamment le home médicalisé du district, le service d'ambulance et le service PassePartout, pour le transport de personnes à mobilité réduite.

Le 30 septembre 2009, l'assemblée des délégués de l'ACSMS procédait à une modification ponctuelle mais urgente des statuts, par l'introduction d'un article 36bis relatif à la clé de répartition de l'indemnité forfaitaire.

Le 2 décembre 2009, elle acceptait en outre une mise à jour globale de ses statuts, rendue nécessaire par la modification de différentes lois survenue ces dernières années :

- le 16 mars 2006, le Grand Conseil a adopté une révision de la loi sur les communes (LCo), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006, qui requiert l'adaptation des statuts de toutes les associations de communes;
- la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD), remplaçant l'ancienne loi du 27 novembre 1990 sur les soins et l'aide familiale à domicile, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, implique également une mise en conformité des statuts de l'ACSMS;
- certaines dispositions statutaires de l'ACSMS, enfin, se rapportent encore à l'ancienne loi du 15 septembre 1983 sur les établissements pour personnes âgées (LEPA), abrogée par la loi du 20 mars 2000 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000.

Ces modifications statutaires sont essentiellement d'ordre formel. Il s'agit en particulier du remplacement des contrôleurs des comptes par un organe de révision (articles 6, 10, 20 et 21 des statuts), ainsi que de divers changements d'ordre terminologique.

La nouvelle loi sur les communes prévoit aussi l'introduction du référendum obligatoire, dont la limite a été fixée à CHF 10 millions (article 39 alinéa 2). Par ailleurs, l'ACSMS a adapté dans le même temps la limite statutaire ouvrant la porte au référendum facultatif et l'a fixée à CHF 5 millions (article 39 alinéa 1).

Enfin, le délai de convocation des assemblées de délégués a été réduit de 30 à 20 jours (art. 5 alinéa 1).

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 31 mai 2010 d'accepter la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), telle que décidée les 30 septembre et 2 décembre 2009 par son assemblée des délégués.

REMARQUES DU CONSEIL COMMUNAL

Par lettre du 17 mars 2010, le Conseil communal a demandé à l'ACSMS une révision supplémentaire de ses statuts, afin de les adapter dès le 1^{er} janvier 2011 à la nouvelle péréquation financière intercommunale, car celle-ci aura notamment pour effet de supprimer la classification des communes et leur indice de capacité financière. L'ACSMS utilisant ces notions – pénalisantes pour Givisiez – dans ses divers calculs de répartition des frais, il se justifie par équité que cette révision intervienne en même temps que la nouvelle péréquation, qui pénalise aussi la commune pour les mêmes raisons.

Il doit en aller de même pour les tâches assurées par la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS), conformément à la convention que l'ACSMS passera avec elle au nom des 36 communes du district, selon sa lettre du 24 décembre 2009.

Le Conseil communal a introduit une démarche identique auprès des organismes suivants, qui utilisent également les critères de classification des communes et d'indice de capacité financière dans leur clé de répartition des frais :

- Agglomération de Fribourg
- Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- Commission du district de la Sarine pour les établissements médico-sociaux
- Service des tutelles et curatelles du 3^{ème} cercle de la Sarine.

CONCOURS: « À LA DÉCOUVERTE DE WWW.GIVISIEZ.CH »

A portée de clic depuis l'automne 1998 déjà, Givisiez étrennait son nouveau site internet le 1^{er} janvier 2010.

Plus interactif et convivial, riche de nombreux liens et quotidiennement mis à jour, www.givisiez.ch nouvelle version constitue la vitrine principale de la commune. Les rubriques de sa page d'accueil

- Découvrir la commune
- Vivre à Givisiez
- Guichet virtuel
- Quoi de neuf?
- A l'agenda
- A l'enquête

donnent accès à moult informations historiques, permanentes ou ponctuelles, montrent la voie dans le labyrinthe administratif, facilitent certaines démarches et favorisent l'ouverture à la vie sociale, culturelle et sportive locale.

De conception moderne, se voulant original et digne du slogan « Givisiez la bonne idée! », ce site présente aussi la particularité d'être animé par de petits films vidéo – réalisés par le Club de cinéastes et vidéastes amateurs de Fribourg – illustrant de diverses manières, parfois cocasses, de nombreuses facettes de la vie locale.

Autre bonne idée de Givisiez, la commune offre un concours destiné à encourager la population à découvrir son nouveau site de façon ludique et sonder l'opinion des usagers.

Comme l'explique le règlement ci-après, il s'agit simplement de dénicher 12 chansons populaires francophones évoquées au fil des pages... et de donner son avis sur ce site jusqu'au **30 septembre 2010**.

Clic!





Règlement du concours "A la découverte de www.givisiez.ch"

1. Le concours "A la découverte de www.givisiez.ch" a lieu du **1^{er} juin au 30 septembre 2010**.
2. Le Conseil communal de Givisiez et son secrétaire officiel comme **jury** du concours.
3. Le concours est ouvert à toutes les **personnes nées au XX^{ème} siècle, ayant leur domicile légal à Givisiez** pendant la durée du concours, à l'exclusion des membres du Conseil communal et du personnel fixe de l'administration communale.
4. **Un seul bulletin** de participation peut être rempli par participant.
5. Le concours consiste à **trouver les 12 chansons populaires francophones** clairement évoquées dans les différentes pages de www.givisiez.ch et inscrire leurs titres sur un bulletin de participation à télécharger au guichet virtuel dudit site internet, à prélever dans le Message communal de printemps 2010 ou à retirer à l'administration communale.
6. Les bulletins de participation doivent être glissés **jusqu'au 30 septembre 2010 à midi** dans la boîte à lettres de l'administration communale de Givisiez, Place d'Affry 1.
7. Les bulletins de participation mentionnant les 12 chansons justes participent à un **tirage au sort**, sous la responsabilité du jury et le contrôle d'un notaire, pour désigner, dans l'ordre 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}, les **5 lauréats** du concours qui gagneront les prix suivants :

1^{er} prix	1 forfait "Les p'tites fugues" à l'Hôtel Cailler à Charmey pour 2 personnes, comprenant 3 nuits en demi-pension, une soirée fondue, un dîner-découverte et divers agréments
2^{ème} prix	1 forfait "Fantaisie" à l'Hôtel Cailler à Charmey pour 2 personnes, comprenant 1 nuit, repas gastronomique et divers agréments
3^{ème} prix	1 vol d'initiation en hélicoptère
4^{ème} prix	1 repas gastronomique pour 2 personnes
5^{ème} prix	1 bon de CHF 200.- dans un commerce de multimédia.
8. Les remarques formulées à l'égard du site www.givisiez.ch dans le **sondage d'opinion** au bas du bulletin de participation n'influent pas sur le résultat du concours.
9. Les **réponses justes** et la **liste des lauréats** seront publiées dans le Message communal d'automne 2010.
10. **Aucune correspondance** n'est échangée au sujet de ce concours et son résultat sera **sans appel** possible.

Givisiez, le 12 avril 2010

Le secrétaire :

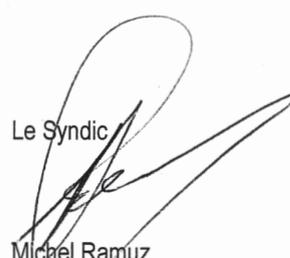


Gérard Seinauer

Le Conseil communal



Le Syndic



Michel Ramuz



Concours "A la découverte de www.givisiez.ch"

BULLETIN DE PARTICIPATION

(à remettre jusqu'au 30 septembre 2010 à midi dans la boîte à lettres de l'administration communale de Givisiez, Place d'Affry 1)

Nom, prénom _____

Date de naissance _____ No tél. _____

Adresse à Givisiez _____

Les 12 chansons populaires francophones évoquées dans les différentes pages du site www.givisiez.ch sont (l'ordre des réponses n'a aucune importance pour le résultat du concours) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____

Avis, remarques et suggestions au sujet du site www.givisiez.ch :

(ne sont pas considérés pour le résultat du concours)

Date _____ Signature _____



ILLETTRISME?

Dans une société prônant l'efficacité et la rapidité l'illettrisme est un facteur d'exclusion.

Dans le monde du travail, le niveau d'exigence est toujours plus élevé. De nouveaux obstacles s'ajoutent sans cesse aux personnes en situation d'illettrisme et diminuent leurs chances d'intégration professionnelle et sociale.

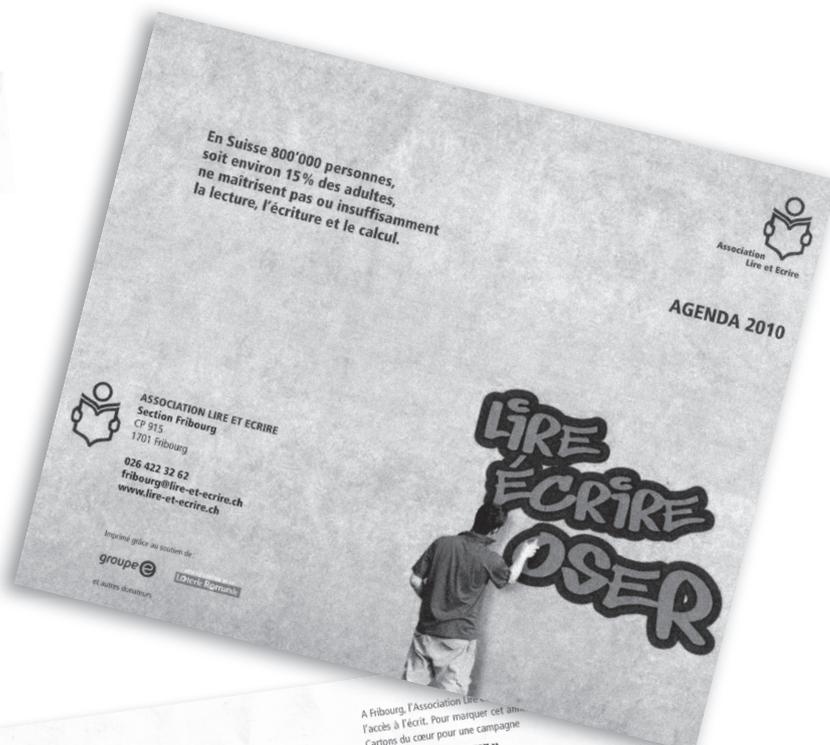
L'illettrisme provoque souvent un manque d'estime de soi, un manque de confiance. Illettrisme rime avec dépendance.

L'illettrisme limite la participation à la vie culturelle et associative de même que l'exercice de la citoyenneté.

L'illettrisme peut entraîner le chômage et la précarité.

L'illettrisme est un problème de société. Le fossé entre les personnes en situation d'illettrisme et les personnes qui possèdent de bonnes compétences personnelles de lecture et d'écriture se creuse inexorablement.

L'illettrisme a un coût élevé: perte de force de travail et de productivité, dépendance accrue envers les régimes sociaux, manque d'intégration sociale et discrimination.



A Fribourg, l'Association Lire et Ecrire s'engage depuis 20 ans pour l'accès à l'écrit. Pour marquer cet anniversaire, elle s'associe aux Cartons du cœur pour une campagne

«Livres du cœur»

A Noël 2010, les enfants défavorisés du canton de Fribourg se verront offrir un livre neuf par l'intermédiaire des Cartons du cœur.

Participez à l'action!

Du 6 septembre au 16 octobre 2010, les « livres du cœur » sont en vente dans les librairies. Des tirelires attendent aussi vos dons dans les bibliothèques. Merci!

Association Lire et Ecrire – CCP 10-751803-9
mention FRIBOURG, action 20 ans

LA FORÊT : 10 MILLIARDS DE FRANCS EN DÉTENTE ET BIEN-ÊTRE

Au temps de nos ancêtres, la forêt servait de pâture au bétail, fournissait gibier, baies et fruits divers à la population; elle abritait parfois brigands et gens de peu de fortune. Dès le 12^{ème} siècle, la forêt produisait principalement du bois d'oeuvre pour la construction navale et d'habitations; elle alimentait nos fourneaux. Dès le 19^{ème}, elle représentait une source d'énergie et une matière première indispensable pour l'industrie. Son rôle économique était alors à son point culminant. Les propriétaires forestiers étaient au bénéfice d'un patrimoine précieux et rentable.

Vers une forêt multifonctionnelle

Aujourd'hui, la forêt nous protège des dangers naturels telles qu'avalanches ou chutes de pierres, abrite une faune et flore menacées, produit du bois pour nos industries mais surtout elle accueille une société toujours plus stressée à la recherche de quiétude afin de se ressourcer. Dans les régions urbanisées, l'aspect de détente devient alors essentiel voir vital. Que ce soit pour le jogging, la promenade ou la randonnée, la pratique du VTT ou de la raquette, la détente en milieu forestier a pris un essor prépondérant ces dernières années.



Une forêt vierge est assurément très belle mais généralement impénétrable. La forêt grandit sans notre aide mais pas forcément à notre convenance. La main de l'homme l'accompagne donc vers une structure lui permettant de fournir les prestations dont nous avons besoin.

Economie forestière difficile

L'importance économique de la forêt diminue drastiquement à l'image de tout le secteur primaire. Faut de moyens, cette nouvelle situation menace l'entretien de cette richesse non plus économique mais sociétale.

Les propriétaires forestiers peinent à couvrir leurs coûts car la forêt n'est pas seulement l'affaire d'une récolte de bois synonyme d'entrée financière mais aussi de soins aux jeunes arbres, de plantations et d'entretien de chemins générant des frais. Le marché des bois n'est plus ce qu'il était.

Notre code civil garantit l'accessibilité des forêts à tous, ce qui n'est pas le cas chez nos voisins étrangers. Les contraintes écologiques, la sécurité des



promeneurs et sportifs lors des exploitations et le maintien d'un milieu plaisant à la détente représentent des charges importantes. Dans ces conditions, le bilan global est généralement déficitaire.

Le clic utile

La forêt vous accueille, respectez ce milieu et les autres usagers.

*Que ce soit avec son chien, à cheval ou en VTT : **Partager, protéger, profiter, ...** consultez nos brochures thématiques sur www.admin.fr.ch/sff.*

Un besoin de reconnaissance

Les propriétaires forestiers ont besoin d'un soutien extérieur afin d'assurer au mieux les différents intérêts publics en jeu. La production de bois est du domaine privé; par contre, les autres prestations fournies appartiennent au secteur public et ne sont actuellement pas véritablement reconnues et rémunérées. Selon une étude menée en 2005 (Ott et Baur), les prestations récréatives que la forêt suisse offre représentent une valeur annuelle de plus de 10 milliards de francs. Dans ce sens, un soutien financier au propriétaire de la part des communes, du canton et de la Confédération est indispensable afin d'assurer à long terme l'entretien de notre patrimoine forestier multifonctionnel, notre halle polyvalente naturelle.



Le clic utile

Vous cherchez une place de pique-nique, une cabane ou encore un parcours thématique ou sportif, consultez notre répertoire pour les forêts sarinoises:

www.admin.fr.ch/sff/fr/pub/themes/infos/accueil_foret.htm

*Hauterive FR, hiver 2010
Service des forêts et de la faune, F. Schneider,
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement*

VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement fête cette année son quart de siècle d'existence. Pour marquer l'événement, il organise une manifestation dans chaque district du canton. Il vous donne rendez-vous le mercredi 9 juin 2010 à la rue de Romont à Fribourg.

Si l'environnement est largement préservé aujourd'hui dans notre canton, c'est en bonne partie grâce aux efforts qui ont été entrepris depuis 1985, année de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). C'est la même année qu'a été créé à Fribourg le Service de l'environnement (SEn) qui s'est vu confier les nombreuses tâches qui découlaient de l'application de ces nouvelles dispositions.

A l'occasion de ses 25 ans d'existence, le SEn invite la population du district de la Sarine à le rejoindre sur le stand qu'il dressera à la rue de Romont à Fribourg, le mercredi 9 juin 2010. Des collaborateurs du service seront présents de 9h à 18h pour répondre aux questions que vous vous posez sur l'environnement.

EXPOSITION

Le SEn présentera une exposition de vingt portraits de Fribourgeois(es) qui parlent de leur rapport à l'environnement.

STAND DE DÉMONSTRATION

A travers expériences et démonstrations, le SEn vous fera découvrir ses activités et les défis que nous devons relever ensemble pour continuer à préserver nos ressources et notre environnement.

Bruit Quelle est l'intensité sonore de mon baladeur MP3 et qu'est-ce que je risque si l'intensité est trop forte? Les visiteurs peuvent amener leur baladeur MP3.

Eaux Comment s'écoulent les eaux souterraines? Simulation.

Air Comment peut-on faire un feu sans fumée pour éviter les poussières fines nuisibles pour la santé et des nuisances pour le voisinage? Démonstration.

Déchets Est-ce que je sais trier mes déchets? Jeu-concours.

Sols Je verse du café qui s'infiltre à travers une couche de terre. Qu'est-ce qui en ressort? Expérience.

Sites pollués Comment détecter des métaux lourds dans le sol? Les visiteurs peuvent amener des objets en métal et on leur dira en quoi ils sont faits.

Créé en 1985 sur la base de l'office de la protection des eaux et disposant d'une quarantaine de collaborateurs, le SEn se compose de sept sections qui rassemblent la plupart des compétences en matière d'environnement :

- Air
- Bruit
- Déchets
- Eaux
- Electrosmog
- Etude d'impact
- Prévention contre les accidents majeurs
- Sécurité biologique
- Sites pollués
- Sols
- Substances dangereuses
- Service d'assistance en cas de pollution

Dans le but de préserver les ressources environnementales de notre canton, les tâches principales effectuées par les sections du SEn s'articulent autour de quatre mots-clés :

Observer	l'observation de la qualité de l'environnement sert de base aux actions de prévention et d'assainissement
Prévenir	chaque nouvelle activité ne doit pas entraîner de conséquences fâcheuses pour l'environnement
Assainir	les installations existantes provoquant des atteintes doivent être assainies
Informier	l'information de tout un chacun est primordiale pour arriver à faire modifier les comportements à l'origine d'atteintes préjudiciables à l'environnement

EXPOSITION ET STAND DE DÉMONSTRATION DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mercredi 9 juin 2010, de 9h à 18h

Rue de Romont à Fribourg (devant le Temple)
Informations : sen@fr.ch, tél. 026 305 37 60
www.fr.ch/sen



Le dimanche 27 juin 2010 de 10h à 14h30

***Les paroissiens et les paroissiennes sont en fête avec
le Manoir pour marquer cet anniversaire***

10 h Messe d'action de grâce célébrée dans la cour du Manoir

11h Apéritif offert à tous

***12 h Pique-nique partagé avec les résidants et les paroissiens qui se
seront inscrits.***

***Le Chœur mixte paroissial et la petite fanfare de Givisiez/Granges-
Paccot participent à l'animation de la fête.***

***Pour le pique-nique organisé par le Manoir, un montant de 10.- par
adulte et de 5.- par enfant (de 4 à 12ans) sera encaissé auprès des
participants (eau minérales et boissons chaudes incluses). Veuillez
remplir le bulletin ci-dessous pour l'inscription au pique-nique.***

✂.....

***A retourner au Manoir, place d'Affry 2, 1762 Givisiez d'ici le 10 juin
2010.***

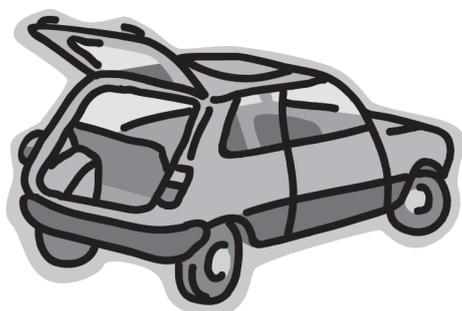
Nom..... Prénom.....

Adresse.....

RECHERCHENT

des chauffeurs bénévoles pour la livraison des repas à domicile

La résidence le Manoir livre des repas à domicile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite des communes de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot.



Pour réaliser cette prestation, nous avons besoin de compléter nos équipes de chauffeurs bénévoles d'accord et capables de se relayer durant l'année.

Conditions :

- disposer d'une voiture et d'un permis de conduire
- être libre entre 11h et 13h pour livrer des repas à des personnes âgées.
- être libre en semaine un ou plusieurs jours (du lundi au samedi)
- d'accord d'effectuer des tournées de livraison qq jours ou qq semaines par année.
- capable d'entretenir de bons contacts avec les personnes visitées

Nous offrons :

- la possibilité de participer à une action locale et sociale
- des occasions de rencontrer et d'aider des personnes âgées
- l'opportunité de créer de nouveaux contacts avec l'équipe des chauffeurs bénévoles
- une petite indemnité de défraiement de 3.- par repas.

A retourner à la Résidence le Manoir, Place d'Affry 2, 1762 Givisiez

Je m'inscris comme chauffeur bénévole pour la distribution des repas à domicile

NomPrénom

Rte.....Commune.....

Téléphone.....

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

« Accueillir et accompagner pour lutter contre la précarité locale et la pauvreté »

Les prestations de Caritas Fribourg en faveur des personnes en difficulté

L'accueil de Caritas Fribourg permet à chacun de s'entretenir avec un assistant social qualifié et, si nécessaire, d'obtenir une aide ponctuelle (administrative ou matérielle) ou un accompagnement social plus spécifique. Caritas Fribourg travaille en réseau avec les partenaires publics, les associations proches et des fondations.

Vos fins de mois sont-elles difficiles ?

Permanence d'urgence	sans rendez-vous chaque mardi de 10h00 à 12h00
Consultation sociale	sur rendez-vous au 026 321 18 54
CarteCulture	Plus d'information www.carteculture.ch/fribourg

Vous rencontrez des problèmes dans la gestion administrative et dans la gestion de votre budget ?

Aide à la gestion de budget	sur rendez-vous au 026 321 18 54
------------------------------------	----------------------------------

Souhaitez-vous une aide à l'écriture ?

Ecrivains publics	Chaque dernier vendredi après-midi du mois de 14h à 18h
--------------------------	---

Avez-vous des problèmes de dettes ?

Gestion des dettes et désendettement	sur rendez-vous au 026 321 18 54
Permanence téléphonique	tous les matins au 026 321 18 54
Intervention de sensibilisation pour les jeunes	sur demande au 026 321 18 54

Le Service de désendettement est un service social spécialisé dans la gestion et l'assainissement de dettes. Faute de pouvoir payer directement vos créances ou autres factures, le Service est à même d'analyser votre situation financière, de proposer des solutions et de négocier des arrangements avec vos créanciers.

Aides d'urgence de proximité

Les aides d'urgence de proximité sont proposées par des bénévoles dans différentes régions du canton.

En **Gruyère**, Caritas Gruyère, Rue de la La Rietta 5, 1630 Bulle

Permanence d'urgence et accueil	sans rendez-vous chaque lundi de 15h00 à 18h00 sans rendez-vous chaque jeudi de 09h00 à 12h00
---------------------------------	--

Repas solidaires	sans rendez-vous chaque lundi de 11h30 à 13h00
------------------	--

Dans la **Broye**, Relais Caritas Notre Dame de Tours

Aides d'urgence	Cure de Tours 026 660 52 94, St Aubin 026 677 11 66 Domdidier 026 675 23 43, Portalban 026 677 27 50 Mannens 026 660 11 80
-----------------	--

En **Veveyse**

Accueil et aides d'urgence	sur rendez-vous au 021 907 10 77
----------------------------	----------------------------------

En **Sarine**

Accueil du samedi	sans rendez-vous chaque samedi de 10h00 à 11h30 Couvent des Cordeliers Rue de Morat 6 1700 Fribourg
-------------------	---

Souhaitez-vous vous engager dans des activités bénévoles ? Nous répondons volontiers à vos questions tous les matins au 026 / 321 18 54.

Adresse Caritas Fribourg

Caritas canton de Fribourg
Rte André-Piller 2, CP 62
CH - 1762 Givisiez

Tél. 026 / 321 18 54

Fax 026 / 321 18 64

info@caritas-fr.ch

Souhaitez-vous soutenir l'action sociale de Caritas Fribourg ? Vos dons sur le ccp : 17-40-9.

Autres services de Caritas :

Accompagnement social des réfugiées statutaires et bureau de consultation juridique pour les requérants d'asile, Caritas Suisse, Rue de l'Industrie 21, Case postale 11, CH-1705 Fribourg.



SERVICE DE PUÉRICULTURE ET DE CONSEIL AUX PARENTS
MÜTTER- UND VÄTERBERATUNG

APRÈS-MIDIS À THÈMES 2010
THEMENNACHMITTAGE 2010

Chers parents,

Nous vous invitons chaleureusement à participer à nos après-midis de rencontre autour d'un thème spécifique concernant la petite enfance et la famille (Bébés bienvenus). Après l'exposé, vous pourrez poser vos questions ou faire part de vos expériences. Une petite collation sera servie en fin d'après-midi.

Liebe Eltern

Wir möchten Sie herzlich einladen zu unseren Themennachmittagen mit „Zvieri“ (Babies willkommen). Jedes Thema bezieht sich speziell auf Kleinkinder und Familie. Nach dem Vortrag haben Sie Gelegenheit, Ihre Fragen und Erfahrungen mitzuteilen. Wir freuen uns auf Ihre Teilnahme.

Programme / Programm :

- Jeudi 25 mars Donnerstag 25. März	«Du couple à la famille, recherche d'un nouvel équilibre » Chantal Valenzuela, conseillère conjugale, Office familial
- Mardi 11 mai Dienstag 11. Mai	«Wie entdeckt mein Kind die Sprache » Informations zum Spracherwerb «La découverte du langage chez l'enfant» Informations concernant son développement Mme Christa Hertli, Dipl. Logopädin / logopédiste dipl.
- Mercredi 9 juin Mittwoch 9. Juni	«Le jeu dans le développement de l'enfant» Catherine Stalder, dipl. psychologue FSP au Service éducatif itinérant
- Jeudi 23 septembre Donnerstag 23. September	«Normale Entwicklung im 1. Lebensjahr, Meilensteine und Alarmzeichen» « Développement normal durant la 1^{ère} année, étapes importantes et signaux » Doris Kneuss, Kinderphysiotherapeutin Patricia Robatel, Physiothérapeute dipl. en pédiatrie
- Mardi 9 novembre Dienstag 9. November	"Cher bébé ("hurleur") comment veux-tu qu'on réponde à tes pleurs?" "Liebes ("Schrei"-) Baby, welche Antwort möchtest du von uns?" . Frau Dr. Karola Tiedtke, Médecin cheffe de clinique - CPP, responsable du "baby-team" Chef-Aerztin Kinderpsychiatrischer Dienst Freiburg, Leiterin des « Baby-team »

LIEU/ORT : **SALLE ROSSIER, RUE DE L'HOPITAL 2 (ENTREE C) A FRIBOURG**
DE 14H30 À 16H30

Die Veranstaltungen sind gratis, Kollekte / Les après-midis à thème sont gratuites, collecte

RENSEIGNEMENTS/AUSKÜNFTE : **Tél. 026/323 12 11**